

Commune de SAINT-VICTOR
Séance du 17 décembre 2022

Le samedi dix-sept décembre deux mil vingt-deux à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 0

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, Bernard MINODIER, Isabelle JUNIQUE, Patrick MARGAND, Jean-Marc COULAUD, Daniel SAPET, Bernard MAGNOULOUX.

Absents excusés :

Jessica MOTTIN pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL, Axel CABLÉ pouvoir à Sylvain BOSC et Catherine GAUTHIER pouvoir à Agnès ORÈVE.

Absents :

André VICTOURON et Tanguy ANTRESSANGLE.

OBJET : Décision modificative n°1

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Décisions modificatives - Budget communal St Victor - 2022
DM 1 - Décision budgétaire modificative - 17/12/2022

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-2 500,00		
2031 (20) : Frais d'études	2 500,00		
2132 (21) : Immeubles de rapport - 133	140 000,00		
2313 (23) : Constructions - 131	-140 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-4 600,00		
022 (022) : Dépenses imprévues	-400,00		
61551 (011) : Matériel roulant	-12 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	4 600,00		
6558 (65) : Autres contributions obligatoires	12 000,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	400,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Cette délibération annule et remplace la précédente version de la délibération.

Certifié exécutoire par Alain MESBAH-SAVEL, le Maire,

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 30 décembre 2022 et de la publication le 30 décembre 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire

Patrick MARGAND



Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

